

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD, GODFROY, et M^l^{re} NIVERLET, libraires ; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 49 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. matin,	Express.
4 — 32 — —	Express.	11 — 51 — —	Omnibus.
4 — 1 — matin,	Express-Poste.	6 — 6 — —	Omnibus.
10 — 28 — —	Omnibus.	9 — 23 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous avons toujours défendu avec zèle l'alliance de la France et de l'Angleterre, au point de vue de la paix et des intérêts généraux du monde. Mais nous n'avons jamais dissimulé, cependant, les dissidences qui existent, à Paris et à Londres, en ce qui touche divers points assez graves.

Sur le Danube, notamment, nous avons eu à déplorer le manque d'entente qui existe entre nous et nos voisins, trop favorables jusqu'ici, dans un intérêt particulier, aux vues ambitieuses de l'Autriche. Aujourd'hui nous avons encore à regretter une déclaration malheureuse de lord Palmerston, concernant l'isthme de Suez, dont il aurait repoussé le percement, même en principe, d'après une dépêche télégraphique, dans la dernière séance des communes. Il reste enfin à exprimer les mêmes regrets en ce qui a trait aux affaires italiennes.

Sur cette dernière question, en effet, l'attitude prise isolément par les ministres de la reine Victoria, n'a pas peu contribué aux douloureux événements qui se passent. Tout nous dit que si le gouvernement britannique n'avait pas tenu un langage aussi arrogant vis-à-vis du roi de Naples, ce monarque eût adopté la ligne qu'il a suivie et eût ainsi conjuré bien des maux. On est généralement disposé dans le Pénninsule à arranger les différends ; car les théories de Mazzini n'y sont goûtées que dans les bas-fonds de la population et parmi quelques enthousiastes des classes supérieures. La proposition d'un arrangement, si elle ne blessait pas l'amour-propre des gouvernements italiens, ne manquerait donc pas d'être accueillie.

Si la politique italienne tracée par l'Empereur des Français avait été adoptée par tous ses alliés nous n'aurions pas aujourd'hui à déplorer les scènes qui ont récemment éclaté à Naples, à Gênes et sur d'autres points de la Pénninsule. C'est parce que les difficultés toutes particulières dont la nation italienne est entourée n'ont point échappé à son coup-d'œil pénétrant, que l'Empereur Napoléon III a d'abord proposé un terme moyen qui a été essayé en France avec le plus glorieux succès. Pourquoi ne serait-il pas adopté de même en Italie avec des modifications ?

Si l'on n'avait pas contrarié les desseins de l'Em-

pereur, cette réforme du système politique de l'Italie eût été depuis longtemps accomplie et l'on eût épargné à l'Europe ces tentatives avortées de révolution qui ne peuvent avoir d'autres résultats, que de ranimer et de surexciter les sentiments hostiles qui se calment déjà. On affirme, et nous craignons bien que cela ne soit que trop vrai, que si les plans de l'Empereur Napoléon III ont échoué, c'est au gouvernement anglais qu'il faut s'en prendre. — Havas.

Le discours de lord Palmerston contre le canal de l'isthme de Suez, dont nous avons parlé hier, est maintenant sous nos yeux, et nous pouvons nous rendre compte de la pensée et des projets du premier ministre de la reine Victoria en pleine connaissance de cause.

Reconnaissons-le tout d'abord, lord Palmerston a poussé la netteté de ses déclarations jusqu'à la brutalité, et n'a pas craint, pour atteindre son but, de friser même la calomnie. La dépêche télégraphique que nous avons reçue n'était point exagérée : lord Palmerston s'oppose à l'exécution du canal par la seule raison que ce canal peut gêner, au profit de la généralité des nations commerciales, le monopole que s'arroge l'Angleterre sur les côtes de l'Inde. L'aveu est positif et complet ; tellement même, qu'il blesse déjà la pudeur pourtant si peu chatouilleuse de l'opinion anglaise.

C'est M. Berkeley, membre de la Chambre des Communes, qui a provoqué les explications du premier ministre. M. Berkeley, interprète des commerçants de Liverpool et de Londres et des industriels de Manchester, favorables au canal, a demandé si le Cabinet de la Reine se proposait « d'user de son influence auprès de sa hauteesse le Sultan, pour appuyer la demande faite par le Vice-Roi d'Egypte, afin d'obtenir de la Sublime-Porte, l'autorisation d'ouvrir, à travers l'isthme de Suez, un canal de navigation pour les vaisseaux ; projet pour lequel M. Ferdinand de Lesseps avait obtenu concession du Vice-Roi d'Egypte, et qui a reçu l'approbation des principales villes, des principaux ports et des principales cités commerçantes du Royaume-Uni. »

Lord Palmerston a saisi la balle au bond, pour répondre de la sorte :

« Il y a très-peu de probabilité que le gouvernement anglais use de son influence auprès du Sultan pour appuyer la demande dont il s'agit, parce que, depuis 15 ans, il a employé toute l'influence qu'il pouvait exercer pour empêcher l'exécution du canal de Suez. C'est un projet qu'on peut, sous le rapport commercial, ranger au nombre de ces projets propres à faire des dupes, qui, de temps en temps, viennent jeter de la poudre aux yeux des capitalistes gobe-mouches. Je sais, d'après une autorité sur laquelle je puis compter, que ce plan est matériellement inexécutable, si ce n'est au moyen de dépenses tellement considérables que jamais elles ne pourront être couvertes par les bénéfices. Je crois et je désire que l'honorable gentleman apprenne à ceux qui l'ont envoyé à la Chambre, que ceux qui aventurent leur argent dans cette entreprise éprouveront une grande déception. »

Si lord Palmerston s'était borné là, il n'aurait été que juste envers les promoteurs du projet, parmi lesquels figurent les plus grands capitalistes et le vice-roi d'Egypte lui-même ; mais l'irascible ministre, digne émule de lord Redcliff, son ambassadeur à Constantinople, a continué en ces termes :

« Le projet est au fond hostile aux intérêts de l'Angleterre et contraire à notre politique constante à l'égard des rapports de l'Angleterre avec la Turquie, politique qui se trouve maintenant consacrée par la guerre et par le traité de Paris. Je crois que le projet en question a pour but de rendre plus facile la séparation entre l'Egypte et la Porte. Il repose, en outre, sur la pensée éloignée d'un accès plus facile dans notre empire de l'Inde. Je suis donc étonné que M. de Lesseps compte si fortement sur la crédulité des capitalistes anglais, pour croire qu'il réussira à engager leur argent dans une entreprise aussi hostile aux intérêts anglais. »

Ainsi, voilà qui est bien compris : l'Europe se passera du canal de l'isthme de Suez, non parce que les commerçants et industriels anglais lui sont opposés, on sait en effet qu'ils y adhèrent, mais parce qu'un ambassadeur enlêté et influent auprès de lord Palmerston s'est promis de contrarier à lui seul les espérances, les intérêts et les projets les mieux conçus, qui préoccupent depuis tant d'années tous les hommes d'Etat du monde.

Le Daily-News, ainsi que nous l'apprend une

FEUILLETON

MADemoiselle DE CARDONNE.

(Suite.)

L'amiral, détourné de ses sombres réflexions par l'amour de son enfant chéri, par ce reflet de piété filiale et de chaste candeur qui animait son divin visage, lui adressa un sourire inspiré tout à la fois par l'orgueil paternel et l'admiration : Nancy ne lui avait jamais paru aussi belle, et cependant il la contemplait chaque jour avec extase, depuis près d'un an qu'elle était venue de Versailles pour le rejoindre à Saint-Domingue. C'est que, jusqu'alors, Nancy, choyée, comblée de soins et de prévenances par un père idolâtre, n'avait eu encore à le consoler d'aucun chagrin ; tantôt vive et joyeuse comme l'heureuse jeunesse du pays où elle avait fait son éducation, tantôt nonchalante et mélancolique comme les enfants du Nouveau-Monde, le vieux marin l'avait toujours vue parée des charmes de son âge ; la sérénité de l'enfance insoucieuse n'avait pas encore révélé l'intelligente tendresse de la femme. Or, ce jour-là, Nancy apparut à son père comme un ange consolateur, et sur son front brilla une étoile de plus ; on eût dit que pour lutter contre le chagrin qui s'était emparé du cœur de son père, son ami, la belle créole, devenue coquette par instinct, avait voulu s'armer de ces avantages qui, de tout temps, ont été la perdition des amoureux. Ses longs

cheveux noirs luisaient sur son front en épais bandeaux, et s'échappaient en boucles flottantes de deux petits peignes semés de corail qui mettaient à découvert ses oreilles mignonnes du dessin le plus pur. Ses bras arrondis et mous, que sillonnaient des filets d'azur, se teignaient du reflet des brillantes couleurs dont le hâmac était bariolé ; elle portait à sa ceinture une large fleur écarlate qu'elle avait cueillie sur une branche de balisier, et cette fleur, dont le profond calice reçoit l'eau de pluie qui désaltère les oiseaux des forêts, n'avait pas plus de fraîcheur que les lèvres de ce bel enfant posées sur les cheveux blancs de son père.

— Nous disons donc, mon cher papa, que vous avez besoin de courage ? — Oui, petite ; ne vas-tu pas m'en donner ? — N'est-ce pas plaisant qu'une demoiselle échappée hier du couvent, vous fasse la leçon sur ce chapitre, à vous un officier de St-Louis, à vous un général, à vous l'émule des Duquesne, des Tourville, des Suffren. — Je ne suis plus qu'une vieille rouillarde, mon enfant, rouillarde ébréchée, bonne à pendre au mur d'une galerie d'aïcêtres, tandis que toi tu as la jeunesse au front et au cœur la vertu ; chez les anciens, vertu signifiait souvent courage. — Voulez-vous permettre que je vous goude ? Certainement ; n'as-tu jamais vu refuser tes câlineries ? — Eh bien, je vous dirai que dans l'affaire qui vous occupe, il n'est nullement besoin d'héroïsme ; il ne s'agit ni de sauter à l'abordage, ni de monter à l'as-

saut... — Eh ! bon Dieu ! je le sais de reste ! Ah ! s'il ne fallait que se faire tuer... — Bon ! voilà que le cœur vous revient, et déjà la rouillarde dont vous parlez s'agite dans son fourreau... — Méchante espiègle, interrompit le comte en baisant les deux mains de Nancy, je crois que tu veux me taquiner. — Écoutez-moi, monsieur l'amiral : n'est-il pas vrai que vous avez dit, que vous avez écrit ceci : « L'honneur est le premier des biens ; tout soldat qui forfait à l'honneur doit être puni du dernier châtiment ; si j'avais un fils et que ce fils fût lâche ou traître à son drapeau, je voudrais être le premier à en faire justice ; il ne vivrait pas. » — Oui, je l'ai dit, je l'ai écrit ; mais où as-tu déniché cela, diabolotin ? — Ne suis-je pas votre archiviste, ne m'avez-vous pas chargée de mettre un peu d'ordre dans ce que vous appelez vos paperasses, et pouvais-je classer, sans les lire, toutes les belles histoires que vous avez écrites ? — Ah ! curieuse... — Je m'en vante ; mais, s'il vous plaît, continuons : puisque vous êtes assez sévère, en matière de morale et d'honneur, pour faire vous-même justice d'un lâche ou d'un traître qui serait votre fils, je ne vois véritablement pas pourquoi vous hésitez à punir un misérable couvert de crimes... — Ah ! ma fille, est-ce donc toi, si douce et si charitable, qui me pousse à châtier... Sais-tu qu'il s'agit ici de la vie d'un homme, et que cet homme m'a dix fois couvert de sa poitrine au plus fort des mêlées... — Père, je ne vous ai pas dit un mot de cela !... Je ne veux pas

dernière dépêche, blâme lord Palmerston de pousser maladroitement le gouvernement de la France, resté neutre jusqu'ici, à prendre sous sa protection un projet repoussé avec un tel sans-gêne. La feuille anglaise a raison, car lorsqu'on discute ainsi, on provoque bien moins un débat calme et raisonné, qu'une protestation sévère. — Havas.

On lit dans le *Pays*, sous la signature Ch. Bonquet :

« Nous avons dit hier, en parlant du mouvement insurrectionnel qui a éclaté à Gènes, à Livourne et à Naples, qu'il était le résultat d'un vaste complot dont le contre-coup se serait ressenti au dehors de la Péninsule italienne, s'il avait réussi.

» Nous pouvons dire aujourd'hui que les fils de ce grand complot, qui ne s'arrêtaient pas ni à l'Italie ni à la personne du souverain italien, étaient depuis quinze jours entre les mains du gouvernement français. C'est à Paris même que devait éclater par le plus grave des attentats cette vaste conjuration qui avait des ramifications jusqu'en Espagne.

» Le gouvernement français, qui l'a découvert à la veille du scrutin, a gardé le silence parce qu'il ne voulait, dans sa loyauté, ni troubler les élections, ni influencer sur les votes. Aujourd'hui l'explosion partielle de Gènes, de Livourne et de Naples, permet d'apprécier par la pensée l'étendue de la conjuration. Plusieurs complices de Mazzini ont été arrêtés en France, et les débats judiciaires éclaireront l'opinion publique sur l'énormité des périls auxquels l'Europe vient d'échapper. »

On lit dans le même journal, sous la signature J. Baraton :

« Plusieurs journaux étrangers, en parlant de l'insurrection italienne, affirment que le mouvement devait embrasser la capitale des Etats de l'Eglise et attribuent à ce fait l'absence prolongée du Saint-Père.

» Cette nouvelle n'est pas fondée, et des renseignements précis que nous recevons d'Italie la démentent de la manière la plus complète. Aucune trace insurrectionnelle n'a été découverte à Rome, où la plus grande tranquillité n'a cessé de régner, aucune partie des Etats du Saint-Siège n'a été menacée. D'après le plan des chefs, la révolte ne devait pas atteindre cette partie de l'Italie, et les efforts des conjurés devaient être dirigés sur d'autres points. »

Le maréchal ministre de la guerre a reçu du maréchal gouverneur-général de l'Algérie la dépêche suivante :

Au bivouac d'Ait-el-Arba, chez les Beni-Jenni, le 3 juillet 1857.

Monsieur le maréchal,

Etabli depuis le 24 juin à Icheriden, le général de Mac-Mahon avait, à 3,000 mètres devant lui, sur la route du sebt des Beni-Jahia, le village d'Aguemoun-Isen, dernier centre de résistance organisé par les contingents ennemis à l'extrémité du territoire des Beni-Raten. Les abords de ce village, d'un accès très-difficile par la nature d'un terrain mamelonné et profondément raviné, avaient été garnis de retranchements ou d'embuscades, établis avec art.

Dans l'après-midi du 30 juin, le général de Mac-Mahon, qui observait attentivement Aguemoun-Isen, s'aperçut que le nombre de ses défenseurs

était moins considérable que de coutume. Cette diminution des forces de l'ennemi tenait principalement à un mouvement des contingents soumis des Beni-Fraoucen et des Beni-Raten, qui, sous la direction intelligente du lieutenant Jobst, venaient menacer d'assez près la droite de cette position. Le général se décida aussitôt à brusquer l'attaque. Elle fut confiée à la 2^e brigade (général Périgot). La 1^{re} brigade (général Bourbaki), resta dans la position d'Icheriden, se tenant prête à appuyer au besoin le mouvement de la 2^e brigade.

A trois heures, la 2^e brigade déboucha d'Icheriden dans l'ordre suivant :

A droite, deux bataillons du 3^e de zouaves (colonel de Chabron), avec mission de chasser l'ennemi des premiers pitons, et de tourner le village par sa gauche en se portant sur le col de Tala-Oumalon.

A gauche, le 3^e bataillon du 3^e régiment de tirailleurs algériens (commandant Cottret) et le 2^e bataillon du 93^e de ligne formaient une seconde colonne sous les ordres du colonel Paulze d'Ivoy. Elle devait traverser le ravin profond d'Aï-Meraon, hors du feu de l'ennemi, tourner Aguemoun-Isen par sa droite, et suivre le contrefort qui s'élève jusqu'à ce village.

Au centre, le 11^e bataillon de chasseurs à pied (commandant Niepce) devait marcher directement sur le village, dès que les colonnes latérales auraient suffisamment prononcé leur mouvement.

Les deux sections d'artillerie de montagne (capitaine Clerc) et la section de fuséens, placées sur les pitons de droite, portaient leur feu sur les retranchements ennemis.

Enfin, les contingents soumis des Beni-Raten et Beni-Fraoucen marchaient à hauteur de notre colonne de gauche, et, décrivant un plus grand cercle, se portaient directement sur les derrières du village en le tournant par sa droite.

Les colonnes opérèrent leur mouvement ascensionnel avec beaucoup d'ordre. A trois heures et demie, le feu était engagé sur divers points. Les premiers retranchements furent vigoureusement défendus; mais à droite, le 1^{er} bataillon du 3^e de zouaves (commandant Labrousse), à gauche, le bataillon de tirailleurs appuyé par les voltigeurs du 2^e bataillon du 93^e (capitaine Jean), continuèrent leur marche avec ensemble et abordèrent résolument les embuscades et les retranchements successifs des Kabyles.

Menacés sur leur ligne de retraite, ceux-ci abandonnèrent leur position.

A quatre heures et demie, tous les corps de la 2^e brigade prenaient leur bivouac.

Je suis heureux d'avoir à annoncer à Votre Excellence que l'enlèvement de cette importante position ne nous a coûté que douze blessés dont deux officiers, M. le capitaine Munier, du 3^e régiment de tirailleurs, et M. Legué, sous-lieutenant au 3^e de zouaves. Encore, toutes ces blessures, sauf une, sont-elles légères.

M. le général de Mac-Mahon se loue beaucoup de la conduite des troupes de la 2^e brigade, et me signale particulièrement M. le général Périgot qui en a dirigé les mouvements avec l'entente la plus parfaite.

Je ne dois pas oublier de vous faire remarquer aussi le concours énergique des contingents soumis des Beni-Raten et des Fraoucen. Ils ont fait le coup de feu comme nos soldats et ont contribué, pour

leur part, au succès de cette journée.

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence, à la date du 29 juin, que M. le colonel d'Argent était dans la vallée de l'oued Sahel, observant les tribus insoumises de la rive droite. Cet officier supérieur, sachant le général Maissiat établi au col de Chellata, résolut de détruire les approvisionnements considérables de grains appartenant aux insurgés, au-dessous du village de Grebissa.

Le 28, un grand fourrage fut ordonné dans cette direction, afin de couvrir le mouvement de notre goum sur les meules de grains qu'il devait ravager.

Nos cavaliers indigènes, entraînés par la vue des troupeaux qui fuyaient sur les hauteurs, s'élançèrent à leur poursuite, mais ils se trouvèrent bientôt arrêtés, dans un pays affreux, par l'ennemi, qui engagea avec eux une fusillade très-vive. Le 18^e bataillon de chasseurs à pied et une compagnie du 2^e bataillon d'Afrique, accourus pour soutenir notre goum, lui permirent de rallier la colonne sans avoir trop souffert.

Dans cet engagement, nos indigènes ont eu un homme tué et cinq blessés; un cheval tué et quatre blessés. Les pertes de l'ennemi sont considérables.

Notre infanterie a opéré sa retraite dans le plus grand ordre, en faisant constamment preuve de vigueur et de calme. Ses pertes dans cette journée ont été de un homme tué et onze blessés.

Pendant que le colonel d'Argent continue à observer les tribus insoumises de la rive droite de l'oued Sahel, et à les inquiéter par sa présence, M. le colonel Drouhot, avec la colonne légère de Drapel-Mizan, parcourt la vallée de Boghri, et prête la main à nos opérations.

Ainsi, toutes ces petites colonnes, par la mobilité de leur action et l'intelligente direction qu'elles reçoivent concourent, chacune d'une manière utile, aux résultats importants qui ont déjà été obtenus.

La présence de nos divisions sur le pays des Beni-Jenni a bientôt produit l'effet que j'en attendais. Cette importante tribu est venue hier faire sa soumission; ses étages sont entre nos mains. Les Beni-Boudrar et les Beni-Ouacif sont également venus se soumettre, sans attendre que nous nous portions sur leur territoire.

Le 2 au matin, les divisions Mac-Mahon et Renault ont occupé, sans résistance, le pays des Beni-Menguillet; la première en se prolongeant sur le chemin du sebt des Jahia jusqu'à Tourirt-el-Guelba, la seconde en s'élevant de l'oued Djemma jusqu'à Djemma-Missoura et Aourirt.

Les trois divisions sont en communication par leurs avant-postes.

Veuillez agréer, Monsieur le maréchal, etc.

Le maréchal de France, gouverneur général de l'Algérie, RANDON.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *New-York-Herald* du 20 juin :

« M. Frédéric Kelly, de notre ville, a conçu depuis longtemps le projet de canaliser l'isthme de Darien, de manière à établir une communication entre l'Atlantique et le Pacifique. Il a prouvé que la compagnie pouvait utiliser les rivières Atrato et Turando en les comprenant dans le tracé du canal. Le gouvernement s'est déclaré en faveur de cette entreprise et le dernier congrès a voté une somme de 45,000 piastres, pour faire explorer l'isthme par des ingénieurs de l'armée et quelques officiers de la marine des Etats-Unis. Le secrétaire de la marine a déjà pris toutes les mesures nécessaires, et il organise en ce moment l'expédition scientifique qui s'embarquera à bord du navire de guerre *Arctic*. Le lieutenant Craven en aura le commandement. Les ingénieurs commenceront leur exploration à la baie de Humboldt.

» Le seul obstacle qu'offre l'isthme est la chaîne des Cordilières qui la traverse, mais un tunnel de trois milles de longueur suffira pour le franchir. L'Atrato se jette dans le golfe de Darien; à son embouchure se trouve la grande baie de Candelaria qui offre un excellent mouillage, et qui pourrait contenir toutes les flottes de l'Europe. C'est la plus belle baie que l'on puisse voir dans la zone inter-tropicale. Si la commission scientifique fait un rapport favorable, M. Kelly, qui a obtenu du gouvernement néo-grenadien une concession et les autres privilèges nécessaires, organisera immédiatement une compagnie. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Avant de partir pour l'île de la Réunion, M. Maupoint a voulu venir passer quelques jours dans son pays natal. Dimanche prochain, il doit officier pontificalement à la grand-messe de la Trinité à Angers.

Les épreuves des compositions écrites pour les candidats à l'admission à l'Ecole polytechnique auront lieu à Angers, les 20, 21, 22 et 23 juillet courant.

que Snarth périsse... — Silence! fit le comte à voix basse; et, posant une main sur la bouche de Nancy, il regarda autour de lui avec inquiétude, comme s'il eût craint d'être épié. Puis il ajouta :

— Parle plus bas... je redoute la colère de Dieu quand le nom de mon vieux serviteur, de mon vieil ami est mêlé aux horreurs dont ma maison est souillée. Chère enfant, pardonne à ma faiblesse, mais... mais... ah! ton pauvre père est bien à plaindre!

Le noble vieillard cacha son visage dans ses deux mains et frissonna. Nancy leva les yeux au ciel, puis, sans dire un mot, elle couvrit de baisers le front du comte.

— Allons, reprit l'amiral après une pause douloureuse, je t'écoute, me voilà calme, je t'écoute avec la froide raison... Il faut enfin que ces tortures aient un terme, j'en serais la première victime, et puisqu'il s'agit ici de mon devoir, je ne dois pas transiger... Dis-moi tout ce que tu voudras, tout ce que tu sais. — Avant tout, père, il faut bien nous entendre; quand je vous ai prié de punir, je n'ai pas voulu qu'il fût question de la vie... — Eh quoi! tu voudrais que, convaincu de la culpabilité de... de... enfin tu me comprends... tu voudrais, dis-je, me voir épargner un pareil misérable... Non, non, il mourrait, il mourrait de ma main... et, d'ailleurs, depuis que les scélérats sont les maîtres de ce pays, où trouverais-je des juges? Irai-je, moi,

demander justice à des monstres dont la vue seule me donne le vertige? Irai-je livrer aux commissions militaires de ces bandits empanachés un homme qui a servi la France et le roi à mes côtés, un homme vingt fois héroïque dans vingt combats? Je te le répète, prouve-moi qu'il est coupable, et je le tue. Mais, chère amie, comment mon cœur ne serait-il pas torturé, comment mon esprit ne serait-il pas épouvanté, égaré, lorsque je songe à la gravité, à l'énormité de cette accusation? Sais-tu bien que cet homme est pour moi plus qu'un fils?... Eh! oui, mon Dieu! pourquoi ne le dirais-je pas?

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 9 JUILLET.

5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 67 40.
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 94 37.

BOURSE DU 10 JUILLET.

5 p. 0/0 baisse 30 cent. — Ferme à 66 80
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 92.

SALON AMÉRICAIN.

MM. LORAMUS ET LODOISKA, ouvrent, ce soir à 8 heures, leur salon de PHISIQUE et de MAGNÉTISME, place de la Bilange.

P. GODET, propriétaire-gérant.

à huit heures du matin, et pour les candidats à l'École impériale militaire de Saint-Cyr, les 20 et 21 du même mois, à la même heure.

Les jeunes gens qui se seraient fait inscrire à la fois pour les concours aux Ecoles polytechnique et de Saint-Cyr, feront les compositions les 20 et 21 pour cette dernière Ecole, et ne composeront que plus tard pour l'Ecole polytechnique. Ils devront faire connaître immédiatement leur double inscription au ministre de la guerre (bureau des états-majors et des écoles militaires).

L'Assemblée nationale annonce que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest a obtenu la levée de l'interdiction en ce qui concerne l'embranchement du Mans à Angers.

M. Bachmann, facteur de pianos à Tours, vient de recevoir la lettre suivante de M. le comte Auguste de Milaud, président-fondateur de l'Institut des Arts-Unis de Londres :

« Londres, 27 juin 1857.

» Monsieur,

» L'Institut ayant pour mission de récompenser et d'honorer ceux qui, par leurs études et leurs travaux, contribuent au progrès des arts industriels, a décidé de vous offrir le titre de *membre correspondant étranger*.

» Si vous acceptez cette distinction, honorez-moi de votre plus prochaine réponse, afin que le diplôme *confirmatif* de votre nomination vous soit immédiatement adressé.

» Votre réception, Monsieur, étant motivée sur les services que vous rendez aux arts industriels, vous vous trouvez dispensé d'acquiescer la cotisation d'admission.

» Agréer, etc.,

Le président,

» Comte AUGUSTE DE MILAUD. »

Nous annonçons avec plaisir à nos lecteurs, que M. Louis MOULLIN, artiste peintre, fixé à Angers où il s'est fait justement apprécier depuis un an, par ses gracieuses compositions, la publication d'un très-bel album de 13 lithographies : *Souvenirs de l'inondation de 1856*, et un grand tableau : *L'Empereur visitant les ardoisières inondées*, admis au salon de cette année, sous le n° 1.976, s'est décidé à faire parmi nous une vente de ses œuvres. Le catalogue de cette collection comprend 125 articles : 30 moyens et petits tableaux à l'huile, 60 dessins en aquarelles mis sous verre et 35 dessins anciens ; il se distribue gratuitement chez M. Plé, commissaire-priseur à Saumur.

Une exposition publique du tout aura lieu le dimanche 12 juillet, à partir de midi, rue d'Orléans, 19, dans les salles de l'ancien café *Deville*, et la vente se fera le lendemain 13, dans les mêmes salles, à midi et à 7 heures 1/2 du soir.

Nous recommandons vivement cette vente à tous, aux amateurs pour lesquels elle sera une heureuse occasion d'enrichir leurs collections, et aux gens du monde et de loisir qu'elle mettra à même d'orner leurs appartements d'œuvres d'art originales et d'un prix très-accessible.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* nous apprend que, sur 9 millions 495.955 électeurs inscrits, il y a eu 6.136.664 votants, dont 5.471.888 pour le gouvernement, 571.859 pour l'opposition et 92.917 voix perdues. Quelle réfutation des cris de triomphe de l'opposition pourrait être plus éloquente que ce simple dénombrement ?

La récapitulation des votes du 20 décembre 1851, des 21 et 22 novembre 1852 et des élections législatives de 1852, publiée par la feuille offi-

cielle et constatant que le nombre des suffrages donnés au gouvernement a été supérieur, le 21 juin dernier, à celui obtenu par les membres de la précédente législature, a complété la démonstration pour l'immense majorité de la population parisienne.

Il en sera de même dans les départements.

Dans le cours de huit années, ainsi que le déclare le *Moniteur*, le chiffre des dissidents, loin de s'accroître, a diminué; le bruit qu'ils ont eu la liberté de faire pendant les dernières élections, n'a ni augmenté leur nombre, ni masqué leur impuissance. La France, qui les a cinq fois jugés, n'a pas changé d'avis.

Cette vérité, grâce aux chiffres qui précèdent est désormais reconnue incontestable. — Havas.

AVIS.

ROUTES DÉPARTEMENTALES, N° 12 ET 14.

Traverses des communes de Montilliers et de Coutures.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que l'Administration vient d'acquiescer, des propriétaires dont les noms suivent, les terrains ci-après désignés, nécessaires à la construction des routes départementales, n° 12 et 14, sur le territoire des communes de Montilliers et de Coutures, savoir :

1° Des sieur et dame Armand Lefort, instituteur, et Jeanne Grauger, son épouse, demeurant ensemble à Montilliers, une portion de maison, située au bourg, section G, n° du plan cadastral, contenant 11 mètres carrés, estimés à raison de 2 fr. le mètre..... 22 fr.
Indemnités pour reconstructions à faire. 678

Total..... 700 fr.

2° Des sieur et dame Trouillard, André-Stanislas, et Delphine Piet, propriétaires, demeurant ensemble à Blaison, quatre parcelles de terrain, situées commune de Coutures, aux lieux nommés la Noiraie et le Pré, sections B et C, n° 1.679, 1.069, 1.070 et 1.071 du plan cadastral, contenant ensemble 23 ares 56 centiares, estimés. 1.025 f. 32
Indemnité pour perte de récoltes.... 130

Total..... 1.155 f. 32

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes mentionnées ci-dessus, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. — Loi du 3 mai 1841, art. 21.

En l'Hôtel de la Sous-Préfecture, à Saumur, le 10 juillet 1857.

Le Sous-Préfet,

V^e O'NEILL DE TYRONE.

L'ÉLIXIR RASPAIL, de COMBIER-DESTRE, de Saumur, vient d'obtenir une nouvelle médaille à l'exposition du Mans (Sarthe).

Malgré l'augmentation toujours croissante des alcools de vin que M. Combiér fait distiller à son compte dans le midi, et le prix extraordinaire où se sont élevés les sucres, il n'a jamais changé ses prix ni ses qualités, préférant un moindre bénéfice à l'emploi des alcools industriels et des sirops de fécule, tenant à se conserver la réputation qu'il s'est acquise jusqu'à ce jour.

MM. les débitants et consommateurs sont priés d'exiger le cachet sur la cire et les étiquettes ornées de médailles que M. Combiér seul possède. (380)

M. MÉRIGOT, chirurgien-dentiste à Angers, sera à Saumur, Hôtel de Londres, le 16, le 17 et le 18 de ce mois. (392)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La baisse règne en ce moment sans partage sur la Bourse. Rarement les vendeurs se sont vus à pareille fête. Depuis quelques liquidations tout leur réussit à souhait; ventes de primes, ventes de ferme, toutes les ressources de la spéculation à la baisse, ils les ont employées tour à tour, et toujours avec le même succès.

Pour nous, qui sommes spectateurs désintéressés de ce mouvement, et qui cherchons à en rendre un compte impartial, nous ne pouvons nous empêcher de trouver bien étranges cette persévérante faiblesse, ce malaise chronique, en contradiction avec tous les éléments de la situation financière du pays.

Il y a lieu d'espérer que la baisse a atteint ou qu'elle est bien près d'atteindre son terme. Les valeurs et la rente elle-même sont descendues à un prix qui rappelle les plus mauvais jours de la Bourse. Il est impossible que cette classe intéressante de capitalistes qui opèrent en vue du placement et du revenu, ne soit pas frappée du taux peu élevé de capitalisations de toutes les actions. Lorsqu'on songe à l'ardeur avec laquelle on vit, à de certains moments, rechercher la rente à 18 ou 20 fr., les chemins de fer à 3 ou 400 fr. au-dessus des prix actuels, on ne peut trop s'étonner de l'indifférence dont font preuve actuellement les capitaux français.

Depuis la liquidation, la rente 3 0/0 n'a fait que décroître. Elle est arrivée à décrocher 67 fr., et il n'a fallu rien moins que cette secousse pour rendre un peu de vie et de mouvement au marché. Le découvert est déjà considérable sur le 3 0/0. Il ne faudrait pas un grand mouvement de hausse pour inquiéter les vendeurs de primes, qui ont vendu tous ces jour-ci à des écarts insignifiants. Mais qui donnera le signal de la reprise? Les acheteurs sérieux sont, ou bien découragés, ou bien indifférents.

Les chemins de fer ont éprouvé une assez vive réaction par suite des livraisons de titres qui ont accompagné la liquidation, et des exécutions qui l'ont suivie. Les compagnies qui font en ce moment des émissions ont été particulièrement affectées par les arbitrages qui ont lieu au détriment des actions anciennes et au profit des nouvelles.

Le Lyon, la Méditerranée, le Nord surtout ont beaucoup fléchi. Mais les actions de la grande fusion et les nouvelles actions du Nord ont été recherchées d'une manière très-suivie.

On commence à rechercher les actions de Béziers, qu'une spéculation intéressée à la baisse a fait tomber au-dessous de leur valeur réelle. Cette Compagnie a presque entièrement terminé le placement de ses obligations.

Le chemin de fer des Ardennes a donné lieu cette semaine à de nombreuses transactions; les actionnaires s'empressent d'user de leur droit de souscription aux actions de cette Compagnie qui sont en cours d'émission.

Les chemins de fer Romains qui étaient descendus au pair ont repris vivement à 310 fr. La Caisse générale des Chemins de fer est bien tenue à 400 fr., les Ports de Marcient, seille à 470 et 474 25.

Les actions de la Compagnie générale et des Caisses d'escompte sont recherchées à 440, depuis la dernière assemblée générale qui a fixé le dividende à 9 45 0/0 sur le prix du pair. La même faveur est acquise aux actions de la Compagnie générale de crédit en Espagne, qui se négocient coupon détaché, à 450 fr.

On tient la Caisse centrale de l'Industrie à 157 fr. La Compagnie marbrière du Maine est recherchée de 102. 30 à 100 fr., comme un placement avantageux. On sait qu'elle distribue 5 fr. pour les six mois de son exercice. La Compagnie centrale du Gaz se maintient au pair, et trouve facilement des acheteurs. A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

GALERIE

STÉRÉOSCOPIQUE, CRIMINELLE ET COMIQUE,
Place de la Bilange.

Cette galerie est éclairée dans l'intérieur par des stores sur lesquels on remarque les scènes les plus surprenantes.

Il serait impossible de décrire les admirables tableaux qui se déroulent sous les yeux des amateurs. Les personnes qui auront joui de ce spectacle, ne manqueront pas d'y envoyer leurs amis.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BRUNET.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean Brunet, meunier au Vandelnay-Rillé, sont invités, conformément à l'art. 504 du Code de commerce, à se trouver le samedi 18 juillet prochain, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, sinon former un contrat d'union.

Le Greffier du Tribunal,

(398) E. CORNILLEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DAUDET.

Les créanciers de la faillite du sieur Ernest Daudet, ex-boulangier à Saumur, sont invités à se trouver le lundi

20 juillet prochain, à 8 heures du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers, que sur la nomination d'un ou plusieurs syndics définitifs, conformément à l'art. 462 du Code de commerce.

Le Greffier du Tribunal,

(399) E. CORNILLEAU.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

La ferme de la DURBELLERIE, appartenant à M. Boutillier de Baubergard, située dans la commune de Villebernier, exploitée par Henri Esnault, et d'une contenance de 12 hectares 45 ares 81 centiares.

S'adresser audit M^e LEROUX. (354)

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er} étage, avec caves et greniers.

S'adresser à M^{me} V^e ROGERON, rue Saint-Nicolas. (400)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ADJUDICATION

de FOIN ET DE LUZERNE

Le samedi 25 juillet 1857, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de Foin et de Luzerne à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-

Intendance militaire (rue de Bordeaux, n° 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (401)

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Située au Pont-Foucard.

S'adresser à M^{me} TESSIÉ-BOUTET.

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON, avec Jardin, contenant environ 20 ares, en excellentes terres rapportées, et garni d'une grande quantité d'arbres fruitiers, située à Presle, commune de Distré, près de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (388)

A VENDRE*par adjudication,*En l'étude et par le ministère de
M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 12 juillet 1857, à midi,

1° UN BEAU CLOS

DE TERRE ET VIGNE,

Avec petite maison nouvellement res-
taurée, hangar, écurie, pompe et
bassin, entouré de murs.Situé au Pont-Fonchard, lieu dit le
Bas-du-Bois-Brard, commune de Saint-
Hilaire-Saint-Florent, contenant 1
hectare 64 ares 80 centiares, joignant
d'un côté M^{me} Grandmaison, d'autre
côté le chemin de Saint-Florent.Mise prix, outre cinq centimes par
franc. 10,000 f.**2° ET UNE CAVE,**Située à Saumur, montée des Ré-
collets, joignant M. Leroy, avec com-
munauté à un puits.Mise à prix, outre cinq centimes par
franc. 500 f.Il sera donné des facilités pour le
paiement des prix. — Une seule enchère
suffira pour faire prononcer l'adjudi-
cation.On pourra traiter avant le jour fixé
pour l'adjudication.S'adresser à M. POUZET, clerc de
M^e Labiche, avoué, et mandataire de
M. Alexandre MEE;Ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur.**A VENDRE***La Propriété***DE FOURNEUX,**Située communes de Dampierre, Sou-
zay et Parnay, arrondissement de
Saumur.Il sera fait un lot séparé du château
et de son entourage, composé de toute
son enclôture et d'une annexe de terres,
vignes, bois, et futaies.Le surplus sera vendu par lots, à
l'amiable et au gré des acquéreurs,
avec entrée en jouissance immédiate
et droit à la récolte des vignes, aux
chaumes et à la seconde herbe des
prés.Les acquéreurs ne paieront pas d'in-
térêts jusqu'au 1^{er} novembre prochain.
Ils paieront 5 p. % de leur prix.

S'adresser :

Pour visiter la propriété, au sieur
BAILLEREAU, garde de Fourneux, de-
meurant à la mairie de Dampierre;Et pour traiter, soit à MM. HAR-
RAULT et NAVEAU, mandataires des pro-
priétaires, qui se trouveront à Saumur,
Hôtel Budan, les 18 et 19 juillet 1857,
et, en suite, le second dimanche de
chaque mois et le samedi précédent.Soit à M^e DUTERME, notaire à Sau-
mur. (387)Etudes de M^e JACOB, notaire à la
Pommeraye (Maine-et-Loire), et
de M^e BRAYER-MAISONNEUVE,
notaire à Chouzé-sur-Loire (Indre-
et-Loire.)**A VENDRE***à l'amiable,***LE CHARMANT****CHATEAU DES REAUX,***Style François 1^{er},*Nouvellement restauré, cours, jar-
dins anglais entourés d'eau, potager;
clos de vignes, charmilles, bois d'a-
grément, terres labourables et prés
d'excellente qualité, contenant au to-
tal 38 hectares 66 ares 46 centiares;Le tout situé en Touraine, com-
mune de Chouzé-sur-Loire, à proxi-
mité de la Loire et à 4 kilomètre du
chemin de fer de Tours à Nantes (6
heures de Paris.)Revenu brut justifié de 6,000 fr.,
non compris l'habitation.Pour traiter, s'adresser à M^e JACOB,
chargé de pouvoirs, et à M^e BRAYER-
MAISONNEUVE, dépositaire des titres
de propriété. (348)**A VENDRE***Par adjudication,*Le dimanche 12 juillet 1857, à l'heure
de midi,En l'étude et par le ministère de M^e
DENIEAU, notaire à Allonnes,1° Une grande et belle MAISON,
sise au bourg et commune d'Allonnes,
avec vastes servitudes, une cour et
cinquante ares de terre y attenant,
enclos de murs et plantés d'arbres à
fruits.2° Et un morceau de TERRE, planté
de vigne, d'une contenance de qua-
rante-huit ares, au lieu dit les Chemins,
même commune d'Allonnes.Le tout appartenant à famille Cor-
mery, d'Allonnes.S'adresser, pour tous renseigne-
ments et pour traiter avant l'adjudi-
cation, à M^e DENIEAU, notaire à Al-
lonnes. (384)**A VENDRE**UNE MAISON, sise sur la levée
d'Enceinte, occupée par M^{me} Cous-
sillan.S'adresser à M^e DION, notaire.**A VENDRE***Présentement,*Un JARDIN, rue de la Reine-de-
Sicile.S'adresser à M^e LE BLAYE. (147)**RECOLTE DE PRÉ****A VENDRE.**A vendre la récolte d'un pré, situé
à Saumur, dans la Clarissière, près la
levée de Saint-Florent, contenant 1
hectare 25 ares.S'adresser à M^e DUTERME, notaire à
Saumur. (390)Etude de M^e PERNET, notaire à Blois (Loir-et-Cher.)**BOIS DE BARDAY,**Situé commune de Francay, près Herbault, arrondissement de Blois
(Loir-et-Cher),

D'une contenance de 150 hectares 59 ares 83 centiares, d'un seul morceau,

A VENDRE*Par adjudication,*

En bloc, par lots ou en détail, au gré des amateurs,

Le dimanche 23 août 1857, heure de midi,

En l'étude et par le ministère de M^e PERNET, notaire à Blois.Cet immeuble est propre à la spéculation.
Le défrichement de ce bois est autorisé.
On traitera à l'amiable avant l'adjudication.
S'adresser, pour visiter les lieux, au sieur ORTEAU, garde, demeurant com-
mune de Gombergeau;
Et, pour connaître les conditions de la vente et pour traiter, à M^e PERNET,
notaire à Blois. (402)Etude de M^e BEAUREPAIRE, successeur de M. JAHAN, avoué-licencié
à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.**VENTE SUR LICITATION,**A l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au plus
offrant et dernier enchérisseur,

LE SAMEDI 18 JUILLET 1857, A MIDI,

ET EN UN SEUL LOT,

*DE LA***TERRE DE MEIGNÉ,**Située commune de Brézé et de Méron, arrondis-
sment de Saumur,

A 12 kilomètres du chemin de fer de Nantes à Paris.

Cette belle propriété se compose d'un CHATEAU avec ses dépendances,
COURS, JARDINS ANGLAIS, PRAIRIES, VERGERS, TERRES LABOU-
RABLES, BOIS et VIGNES, en un seul tenant.**ELLE CONTIENT 128 HECTARES,****Son REVENU moyen est de 5,800 francs,****LA MISE A PRIX EST DE 140,000 FRANCS.**

S'ADRESSER, pour connaître les conditions de la vente:

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant, dépositaire d'une copie du
cahier des charges, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n^o 8;2° A M^e LABICHE, avoué co-licitant;

Et, pour visiter la propriété:

A M. FLEURIAU, fermier, sur les lieux. (391)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.**6,000 francs,****A PLACER A RENTE VIAGÈRE**

SUR UNE TÊTE.

S'adresser à M^e DION. (351)**A VENDRE**Une MAISON, appartenant à M.
Bourillet, située à Saumur, rue de la
Bilange, occupée par le sieur Gui-
chard marbrier et autres, et joignant
au nord la rue de la Bilange, au midi
la rue de la Monnaie et le sieur Guil-
lemet, cafetier, au levant la rue de la
Fidélité, au couchant M. Maupoint.S'adresser à M^e LEROUX, notaire à
Saumur. (352)Etudes de M^{es} SEGRIS, avoué à Sau-
mur, et DION, notaire en la même
ville.**V E N T E***SUR LICITATION,***D'UNE MAISON,**Située à Saumur, rue de Bordeaux,
n^o 36,

Occupée par MM. HÉLAUDAIS,

Et d'une PIÈCE DE VIGNE, con-
tenant environ 13 ares 75 centiares,
située au lieu dit les Hauts-Sentiers,
commune de Bagnoux, et d'une
MAISON, construite dans cette pièce
de vigne.L'adjudication aura lieu en l'étude
et par le ministère de M^e DION, notaire
à Saumur,Le dimanche 5 juillet 1857, heure de
midi.S'adresser, pour plus amples ren-
seignements; auxdits M^{es} DION et SE-
GRIS. (360)Etude de M^e LEROUX, notaire à
Saumur.**A VENDRE**La propriété de FELINE, dépen-
dant de la succession de M. Ber-
thelot, située dans la commune de
Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur la
route de Saumur à Gennes, à 3 kilo-
mètres de Saumur.Elle consiste en petite maison de
maître, cour, jardin, maison de fer-
mier, bâtiments d'exploitation, terres,
ouches, pâtis, prés, vigne et bois-
taillis; le tout de la contenance de 29
hectares 61 ares 5 centiares.S'adresser audit M^e LEROUX. (353)**A LOUER**Une PETITE MAISON bourgeoise,
située au carrefour du Chapeau, com-
mune de Saint-Lambert-des-Lévées,
consistant en deux chambres basses,
deux chambres hautes, greniers, écu-
rie, cave, parterre et jardin potager.S'adresser à M^e LEROUX, notaire à
Saumur. (334)**DEUX MAISONS****A LOUER PRÉSENTEMENT***Ou pour la Saint-Jean,*L'une rue du Puits Neuf, l'autre
rue de la Mairie.S'adresser à M. JUCHAULT, rue
d'Orléans. (199)**A VENDRE****UNE JOLIE PROPRIÉTÉ**Située à 6 kilomètres de Poitiers,
avec avenue sur une route impériale,
parc de 60 hectares au centre de la
propriété; maison de maître et trois
corps de ferme. Ce domaine forme un
bel ensemble de 238 hectares 91 ares;
il existe une superficie considérable
sur cette propriété.S'adresser, pour avoir des rensei-
gnements et traiter, à M. DIXMIER,
à Saumur. (378)**A LOUER****MAISON AVEC MAGASINS,**Touchant le Pont Cessart et le quai
du Gaz.S'adresser à Duvau-Girard fils, qui
y exploite le commerce en gros, des
vins et spiritueux, lequel il cédera éga-
lement, si on le désire. (375)**A VENDRE****OU A ARRENTER**Un FONDS de boulanger bien achi-
alandé et susceptible d'augmentation,
situé à Fontevrault, Grand-Rue, avec
la maison dans laquelle il s'exploite
depuis plus de soixante ansS'adresser au propriétaire, M. HER-
BAULT, ou à M^e HUDAULT, notaire à
Fontevrault. (376)**FONDS****de Boutique de Revendeur****A CÉDER,****ET MAISON GARNIE OU NON****GARNIE,***A louer présentement,*Le tout situé, rue Saint-Nicolas, 72.
S'adresser à M. CHARTON, qui l'oc-
cupe, ou au bureau de pesage et me-
surage publics. (264)**COLLE BLANCHE LIQUIDE.**Cette Colle s'emploie à froid. Elle
remplace avec avantage la colle de
pâte, la colle forte, la colle à bouche,
etc., etc. On peut s'en servir pour car-
ton, porcelaine, verre, marbre, bois,
fleurs, etc., etc.*Prix du flacon 50 cent.*Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-
TIER, relieur, rue du Petit-Maure,
12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6,
rue Mezières, pour vente en gros.

Saumur, P. GODET, imprimeur.